

La vidéosurveillance au travail

De nombreux employeurs ont aujourd'hui recours à des systèmes de vidéosurveillance afin, par exemple, d'assurer la sécurité des personnes ou des biens au sein de leurs locaux ou de protéger les accès aux bâtiments.

Ces systèmes conduisent souvent à recueillir des informations permettant d'identifier une **personne physique déterminée ou déterminable**, même si, parfois, ce n'est pas l'objectif recherché, soulevant ainsi des problèmes particuliers en matière de protection des données à caractère personnel.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la fiche pratique [ici](#)